

Image not found or type unknown



# La mention "lu et approuvé" donne-t-elle plus de valeur à la signature d'un contrat ?

Actualité législative publié le 10/03/2025, vu 434 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

**La mention "lu et approuvé" donne-t-elle plus de valeur à la signature d'un contrat ? Non, seule la signature compte : par l'Institut National de la Consommation ou INC + Forum Légavox**

**VOICI DONC :**

<https://www.inc-conso.fr/content/la-mention-lu-et-approuve-donne-t-elle-plus-de-valeur-la-signature-dun-contrat>

**FORUM :**

[https://www.legavox.fr/forum/consommation/commande-signer-avec-precipitation\\_166102\\_1.htm](https://www.legavox.fr/forum/consommation/commande-signer-avec-precipitation_166102_1.htm)